



Virement bancaire non autorisée

Par **valplage**, le **07/02/2011 à 12:57**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir mon agence bancaire a le droit de faire un virement bancaire de compte à compte sans mon accord, soit sans l'accord du titulaire du compte ?rnrnMerci d'avance pour votre aidernValérie Agneray

Par **amajuris**, le **07/02/2011 à 13:03**

bjr,rnen principe non sauf si cela figure sur le contrat que vous avez avec la banque,rnmais cela arrive quand un compte est à découvert.rndemandez des explications à votre agence bancaire.rncdt